agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

ASIE/LAOS - Remise en liberté de deux pasteurs chrétiens arrêtés pour « diffusion de la foi »

Savannakhet (Agence Fides) – Deux pasteurs chrétiens laotiens arrêtés le 5 février dernier pour avoir « diffusé la religion chrétienne » ont été relâchés et sont retournés dans leurs familles depuis la mi-mars. C'est ce que confirme à l'Agence Fides l'ONG Christian Solidarity Worldwide, grâce à des contacts directs avec les communautés chrétiennes locales.

Les trois pasteurs protestants Bounma, Somkaew et Bounmee avaient été arrêtés le 5 février dernier dans le district de Phin, en province de Savannakhet, après qu'un officier de police les ait surpris alors qu'ils regardaient et dupliquaient un DVD à contenu chrétien intitulé « la fin des temples » dans un magasin spécialisé du marché du district (voir Fides 08/02/2013). Les autorités les ont accusés de « diffusion de la religion chrétienne » au travers du film. Le commerçant et l'un des pasteurs avaient été remis en liberté peu après leur arrestation, les deux autres ayant été retenus et conduits à la prison du district de Phin. Pendant un certain temps, ils ont été détenus dans une section de haute sécurité de la prison, réservée aux détenus ayant commis les crimes les plus graves. Les conditions de vie dans cette partie de la prison sont particulièrement restrictives : les détenus sont enchaînés entre eux et ne peuvent quitter la cellule, pas même pour leurs besoins physiologiques. Le pasteur Bounma a été durement frappé par la police et en prison afin de tenter de lui extorquer une confession.

L'ONG CSW, se félicitant de la remise en liberté des pasteurs, dénonce les fausses accusations dont ont fait l'objet les trois hommes et l'usage de la torture visant à leur arracher une confession. « Nous exhortons les autorités du Laos à protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et de garantir aux détenus qu'ils ne seront pas soumis à la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, conformément aux obligations prises par le gouvernement du Laos lorsqu'il a signé la Convention internationale sur les droits civils et politiques » affirme une note envoyée à Fides par CSW. (PA) (Agence Fides 09/04/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it